



L'accès au crédit : vers l'inclusion des petits éleveurs dans les filières agricoles au Burundi



© Amani Papy / VSF

Le Burundi est le deuxième pays le plus densément peuplé d'Afrique. Deux tiers de la population y vit sous le seuil de pauvreté, majoritairement en milieu rural, ce qui classe le pays parmi les cinq plus pauvres au monde.

L'agriculture et l'élevage sont le principal moyen d'existence pour 90 % des Burundais. Le développement de l'élevage est un levier d'action important pour améliorer la sécurité alimentaire et économique de la population. Il permet d'augmenter la production agricole grâce au fumier et constitue une source importante de revenus.

Cependant, les éleveurs disposent de peu de capital pour investir dans leur activité et ont rarement accès au crédit. L'élevage étant considéré comme un investissement trop risqué, les banques locales sont peu enclines à financer ce type d'activité. Les éleveurs ont eux-mêmes rarement recours au crédit par crainte des conséquences des impayés. Le développement de leurs activités s'en trouve fortement limité.

Ce que fait Vétérinaires Sans Frontières

Depuis 2014, Vétérinaires Sans Frontières collabore avec le partenaire local Union pour la Coopération au Développement-Appui au Monde Rural (UCODE-AMR) dans quatre communes de la province de Ngozi, situées au nord du pays. Notre approche consiste à appuyer le développement du petit élevage pour renforcer la sécurité alimentaire et socio-économique des agro-éleveurs.

Depuis 2016, nous proposons des services de facilitation d'accès au crédit à des groupements de petits exploitants. L'objectif est de leur permettre de se lancer dans différentes activités génératrices de revenus autour de l'élevage : élevage de bovins, chèvres, porcs, aviculture, apiculture, embouche, vente d'intrants d'élevage, etc. Pour les financer, nous sommes parvenus à un accord avec une institution de microfinance locale, UCODE-Microfinance, qui leur octroie des crédits.

Sensibilisation

Tout d'abord, nous avons procédé à un travail de sensibilisation auprès des agro-éleveurs. Habités aux refus des banques et à des taux d'intérêts importants, les éleveurs sont assez réticents à l'idée de demander des crédits. Ils sont aussi inquiets des conséquences des impayés, en particulier la saisie des garanties (généralement sous forme de terres agricoles).

Nous nous adressons à des groupements d'agro-éleveurs déjà existants, bien structurés et opérationnels, afin de minimiser les risques de non-remboursement et de faciliter le suivi. Au sein de ces associations, les membres intéressés par un crédit sont rassemblés en groupes de caution solidaire. Leurs membres se portent garants du bon remboursement du crédit octroyé.

Procédure, rentabilité et remboursement

Les conditions d'acceptation de crédit pour un groupe portent sur **3 critères individuels** :

- posséder une certaine garantie physique individuelle (terrain agricole, animaux d'élevage, petit commerce, etc.) ;
- avoir un compte en banque ouvert dans l'institution de microfinance depuis au moins 3 mois ;
- ne pas avoir d'antécédents judiciaires.

Le dossier de demande de crédit est introduit par groupe.

Les montants individuels empruntés au sein de chaque groupe sont fixés par les éleveurs eux-mêmes. Ils sont **généralement de l'ordre de 200 € (achat de chèvres ou de porcs), voire plus exceptionnellement de 300 € (achat d'une vache)**. Le crédit est octroyé en une seule tranche, peu importe le montant accordé. L'éleveur peut ainsi lancer son activité dès la réception de l'argent.

Afin d'assurer la rentabilité de leur activité, il est indispensable que les éleveurs maîtrisent les compétences requises avant de se lancer. Ils apprennent donc préalablement à **concevoir et gérer un élevage rentable**. Selon l'espèce choisie (chèvres, poules, porcs et bovins), ils suivent aussi des **formations techniques** relatives à l'alimentation, la reproduction, l'habitat ou encore les soins de leurs animaux.

Le **remboursement des crédits** se fait trimestriellement, sur une période comprise **entre 6 et 12 mois** en fonction du montant à rembourser. Le taux d'intérêt annuel est de 15 %, ce qui est légèrement inférieur aux taux appliqués par les banques commerciales et par les instituts de micro-finance de la région (respectivement autour de 18 et 16 %). Une fois le crédit remboursé, les éleveurs ont la possibilité de refaire une demande de crédit groupée. Les montants octroyés peuvent alors être supérieurs aux crédits précédents, les bénéficiaires ayant déjà prouvé leur fiabilité.

Résultats

Depuis 2016, UCODE-Microfinance a accordé des crédits à **28 groupements solidaires**, soit **256 éleveurs**, grâce à une ligne de crédit de près de **35 000 euros**.

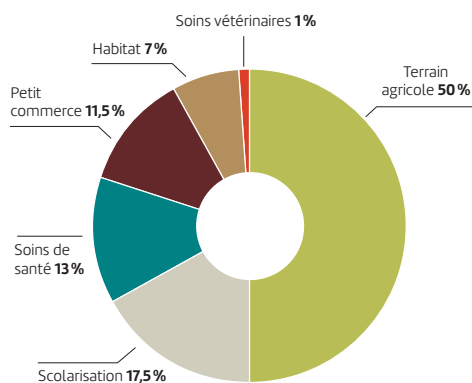
99,95 % des crédits ont été remboursés, ce qui prouve la réussite de l'approche et contraste avec les résultats d'autres opérations du même type. Environ **60 % des bénéficiaires contractent d'ailleurs un nouveau crédit groupé** suite à cette première expérience.

Grâce à ces crédits, les éleveurs ont pu développer ou renforcer leur activité d'élevage.

Plus de la moitié des bénéficiaires a opté pour l'achat de chèvres, tandis qu'un quart a acheté une vache. Seul un éleveur sur six a choisi l'élevage de porcs et quelques-uns l'élevage de volaille.

Grâce à l'utilisation de la fumure organique issue des élevages, les productions de haricots et de pommes de terre ont doublé et celles de maïs ont triplé en quatre ans.

Allocations des revenus issus de l'élevage grâce au crédit ↓



Chiffres clés

28
groupements solidaires ont bénéficié de crédits depuis 2016

soit
256
éleveurs

grâce à une ligne de crédit de près de
35 000 €

99,95 %
des crédits ont été remboursés

200 €
sont nécessaires pour l'achat de chèvres ou de porcs

300 €
sont nécessaires pour l'achat d'une vache

plus de
50 %
des éleveurs ont opté pour l'achat de chèvres

25 %
des éleveurs ont opté pour l'achat d'une vache

environ
16 %
des éleveurs ont opté pour l'achat de porcs

+35 %
d'augmentation des revenus tirés de l'élevage

Entre 2017 et 2019, **la part du revenu tirée de l'élevage est passée de 20 à 55 % chez les ménages bénéficiaires**.

Ces revenus servent principalement à améliorer leurs capacités agricoles (via l'achat ou la location d'un terrain) et à scolariser les enfants. Le reste est utilisé pour payer les soins de santé (traitements, cotisations familiales aux mutuelles de santé, etc.) ou développer un petit commerce (légumes, fruits, artisanat, bière locale, etc.). Dans une moindre mesure, ces revenus servent également à améliorer le confort de leur habitation et à payer les soins vétérinaires, nécessaires au maintien de leur activité d'élevage.



Enseignements

Grâce aux crédits dont ils ont bénéficié pour lancer leur activité d'élevage, **la sécurité alimentaire et socio-économique des bénéficiaires s'améliore**. Les animaux achetés permettent d'augmenter les productions agricoles grâce à l'utilisation de la fumure organique. Les produits d'élevage constituent par ailleurs une source importante de revenus, ce qui permet notamment aux éleveurs de consommer plus de protéines. Le Score de Diversité Alimentaire des Ménages¹ est d'ailleurs passé de 5,3 à 6,7 chez les agro-éleveurs appuyés, ce qui démontre une augmentation de leur capacité à accéder à des aliments variés.

L'accompagnement des éleveurs dans le processus d'acquisition et d'utilisation du crédit-élevage est crucial. La réussite de cette approche s'explique donc par **la combinaison des expertises et compétences** complémentaires des différents partenaires. UCODE-AMR, partenaire local de Vétérinaires Sans Frontières, s'occupe des aspects techniques liés à **l'élevage** (renforcement des capacités et accompagnement de l'activité). Parallèlement, UCODE-Microfinance fait le suivi de l'utilisation du **crédit** et de son remboursement. Ce type de partenariat permet de renforcer rapidement les capacités productives des ménages d'agro-éleveurs, tout en facilitant leur participation et leur intégration dans la filière agricole.

En garantissant le recouvrement des crédits, cette approche a également **rétabli la confiance mutuelle entre les institutions de microfinance et les éleveurs**. Un travail de conscientisation à plus large échelle reste toutefois nécessaire pour une meilleure considération des agro-éleveurs dans les politiques des institutions financières.

¹ Indicateur souvent utilisé pour rendre compte de la variété des aliments auxquels les ménages ont accès.

veterinaressansfrontieres.be



Vétérinaires
Sans Frontières
Dierenartsen
Zonder Grenzen

